

Compte rendu de séance Séance du 29 Janvier 2016

L' an 2016 et le 29 Janvier à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de GALOPIN Brigitte, Maire.

Présents : Mme GALOPIN Brigitte, Maire, Mme BOZONNET Véronique, M. RABUSSIER Gérard, M. LAFARGUE Jean-Luc, M. DEL PESO Jean-Michel, Mme CITERNE Fabienne, Mme CHAPUIS Stéphanie,

Excusé ayant donné procuration : M. MARCHAL Jérôme à Mme BOZONNET Véronique,
Excusé : M. RIBAUD Régis,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 7

Date de la convocation : 22/01/2016

Date d'affichage : 22/01/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Cosne Cours Sur Loire
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé secrétaire : M. LAFARGUE Jean-Luc

Approbation des comptes-rendus des 30 novembre et 28 décembre Adoptés à l'unanimité.
2015.

Délibérations :

2016/01 Demande de subvention du Club de Country pour leur intervention sur les temps d'activités périscolaires.

Madame Le Maire expose l'intervention du Club de Country "Ass The Stetson Country" de la Celle sur Loire lors des Temps d'activités périscolaires à raison de 7 séances entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël.

Pour ces interventions, Mme Le Maire propose de verser une subvention de 150 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

2016/02 Contrat territorial des rivières Vrille Nohain Mazou.

Madame Le Maire expose les objets de la délibération suivante:

-Approbation de la poursuite de la démarche "Contrat Territorial" portée par le Pays Bourgogne Nivernaise sur le territoire de la commune;

-Approbation de la clé de répartition;

-Inscription au budget du montant à la charge de la commune.

Considérant que dans le cadre de la mise en oeuvre de la directive cadre européenne sur l'eau de 2000 et l'application des orientations du SDAGE Loire-Bretagne, le territoire rassemblant les bassins versants des affluents de la Loire en Bourgogne nivernaise (la Vrille, les Frossards, le Saint-Loup, le Nohain, le Mazou, le Mardelon, etc.) a été identifié comme présentant des enjeux qualitatifs (pollutions diffuses), quantitatifs (risque d'inondation) et fonctionnels(milieux aquatiques) ;

Considérant que les milieux naturels sont partiellement altérés et les ressources en eau utilisables pour les activités économiques et la consommation humaine sont menacées;

Considérant que plusieurs rencontres, à l'initiative de l'Etat, avec les élus locaux, les gestionnaires locaux et tout autre utilisateur de ces ressources en eau, ont permis de mesurer les enjeux socio-économiques pour ce territoire et la nécessité de poursuivre une démarche de Contrat Territorial;

Considérant que les bassins versants concernés se situent en grande partie sur le territoire du Pays Bourgogne Nivernaise;

Il est proposé :

-D'approuver l'engagement du Pays Bourgogne Nivernaise dans la gouvernance d'un Contrat Territoire;

-De participer au comité de pilotage, présidé par le Pays Bourgogne Nivernaise, dont le rôle est de conduire le programme d'actions, de se réunir, au moins une fois par an, d'examiner les bilans annuels et d'évaluer les résultats obtenus, de valider les actions de l'année à venir.

Les coûts (poste d'animation, frais de fonctionnement et études complémentaires si nécessaire) liés à la démarche sont de 68 645 € pour 2014 et 50 250 € pour 2015. 80% de cette dépense sont pris en charge par des subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (50%), du Conseil Régional de Bourgogne et/ ou de l'Europe dans le cadre du FEDER (30%).

-D'approuver la répartition des charges restantes après subventions (13 729 € en 2014 ; 10 050 € en 2015) entre les communes et communautés de communes. La clé de répartition est fonction du nombre d'habitants concernés et du linéaire de cours d'eau, par collectivité :

(%linéaire cours d'eau x reste à charge x 0.5) + (% population x reste à charge x 0.5)

-D'inscrire la somme issue de cette répartition sur le budget de notre Commune soit la somme de 111€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver l'ensemble des objets cités ci-dessus et d'inscrire la somme de 111 € à charge de la commune.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

2016/03 Décision modificative N°1

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de faire un virement de crédits suite à la pose d'une électrovanne qui se rajoute au remplacement du radiateur au foyer rural. Elle propose donc d'augmenter le compte 2158 opération 251 de 300.00 € et de diminuer le compte 2188 opération 251 de 300.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Demande d'autorisation pour la coupe des sapins se trouvant en bordure de la parcelle ZI39.

Madame Le Maire expose la nécessité de couper les 3 sapins se trouvant en bordure de la parcelle ZI39 sur la voie communale de "La Gare" envahis de chenilles processionnaires et propose à terme de les remplacer par des arbres fruitiers ou décoratifs.

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

Orientations budgétaires 2016.

Mme Le Maire informe les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Démission d'un conseiller municipal.

Mme Le Maire fait lecture d'un courrier de Mme SERPIN Annie datant du 27 janvier 2016 stipulant son souhait de démissionner du conseil municipal pour des raisons d'indisponibilité suite à son métier très prenant et également de motifs plus personnels. Cette démission a été transmise en sous-préfecture comme le veut la loi et n'engendre pas de souci pour la bonne continuité du Conseil.

Point sur le personnel.

Didier SCHELL : demande de retraite anticipée par la commission de réforme au 31/08/2016.

Patrick BOURGEOIS : Fin de son CDD en avril prochain. Suite à envisager.

Michel PABIOT : Fin de contrat CUI en juin, pas de possibilité de renouvellement. Demande de formation FCOS en attente de devis.

Hélène DANNEVILLE : Arrêt maladie du 29 janvier au 06 février 2016 inclus.

- Réorganisation de la garderie et des TAP entre Mme CHARRONNAT et Mme LEGUAY ainsi que Mme GALOPIN et Mme BOZONNET.

Voirie.

Suite à l'apparition d'arrachements de l'ECF, réalisé en 2015, sur la route d'Arquian, la société MERLOT s'est engagée à effectuer les réparations au printemps.

Activités périscolaires.

Convention signée avec RESO pour initiation au chant du 1er mars au 8 avril pour 149.02 €.

Date du Prochain conseil : 29 février 2016.

Séance levée à: 23:20

En mairie, le 01/02/2016
Le Maire
Brigitte GALOPIN

